



Procès-verbal No 4 – Séance Ordinaire du Conseil Communal

Mercredi 29 mars 2017 20h15 à la Salle Communale

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Présentation des besoins en bâtiments scolaires de l' AISGE
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016
7. Préavis no 9: Demande de crédit extra-budgétaire de CHF 350'000 relatif à la réfection de la toiture, la création d'une nouvelle fosse à lisier et l'aménagement d'une fumière au chalet d'alpage La Pile-Dessus
Rapport de la Commission ad hoc – Rapport de la Commission de Gestion
Discussion - Votation
8. Préavis no 10: Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 90'000 relatif à la remise en état périodique des chemins d'accès aux alpages de La Baronne, de la Pile-Dessus, de la Givrine et de Gaz Suisse
Rapport de la Commission ad hoc – Rapport de la Commission de Gestion
Discussion - Votation
9. Préavis no 11: Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 160'000 pour le remplacement d'environ 380 compteurs d'eau avec système de relevé à distance
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion - Votation
10. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
N. Vez Raymond	Ouvre la séance à 20h15. Accueille les conseillères et conseillers, la Municipalité, ainsi que Mme Florence Rattaz, Syndique de Genolier et Présidente de l' AISGE, et Monsieur Simon Lager, Directeur des Etablissements scolaires de Genolier et environs.
L. Pradervand	1) Appel - 41 présents - 4 excusés : MM. Rodolphe Fahrni, Hubert Gremlich, Henri Lequint et Markus Stark.



N. Vez Raymond	<p>Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.</p> <p>Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, le Conseil peut procéder au traitement des différents points de celui-ci.</p>
N. Vez Raymond	<p>2) Communications du Bureau</p> <p>Fait part au Conseil du décès de Mme Antoinette Bory, née le 3 mai 1923, ainsi que de Mme Marie-Thérèse Prélaz, née le 8 novembre 1929, et de M. Roger Berlie, né le 8 juin 1932, ancien Municipal et Préposé Communal à l'AVS. Une minute de silence est observée en leur mémoire, en pensée avec leurs familles et leurs proches.</p> <p>Fait également part au Conseil de la naissance de Aliyah di Pierro, née le 17 février, fille de Valentino et Piyaporn di Pierro, ainsi que de Camille Mettraux, née le 27 février et fille de Géraldine Mettraux. Le Conseil Communal leur souhaite la bienvenue.</p> <p>Annonce que Ludivine Pradervand a décidé de cesser son activité de secrétaire du Conseil Communal à la fin de cette première année de législature, pour des raisons de surcharge de travail due au cumul de mandats. La Présidente la remercie chaleureusement pour son travail très apprécié au sein de la Commune. Un processus de recrutement est ouvert et la Présidente invite toute personne intéressée à reprendre cette fonction à s'annoncer au Bureau.</p> <p>Cherche des volontaires pour fonctionner comme scrutateurs lors des élections cantonales qui auront lieu le 30 avril 2017 car le Bureau aura besoin de renfort ce jour-là.</p> <p>Rappelle que le souper du Conseil aura lieu le mercredi 31 mai 2017 au Refuge Forestier et invite les conseillers à retenir cette date !</p> <p>Rappelle enfin que le prochain conseil aura exceptionnellement lieu un lundi, à savoir le lundi 26 juin 2017.</p>
Ph. Zuberbühler A.-L. Bally	<p>3) Communications de la Municipalité</p> <p>Prie le Conseil de bien vouloir excuser M. Attila Toth, excusé pour des raisons de santé, M. Alain Blumenstein, retenu par une autre séance, et M. Philippe Bovet, absent pour des raisons professionnelles.</p> <p>Un <u>radar didactique</u> a été installé à la route de la Gare le 23 mars dernier. Ce radar sera déplacé à différents endroits de la Commune dans les mois à venir.</p> <p>S'agissant de la légalisation de certaines <u>zones de captage</u> « S » qui avait été présentée lors du dernier Conseil, Mme Bally rappelle que des travaux doivent être faits dans la zone de villas au chemin de la Forêt, notamment des travaux d'étanchéité, afin d'être conforme aux normes, pour un coût d'environ CHF 400'000.-. Des négociations sont toujours en cours et des propositions ont été faites à</p>



l'hydrogéologue cantonal afin de limiter l'étendue des travaux en réduisant le périmètre de la zone concernée d'une part et d'échelonner le coût des travaux sur plusieurs années d'autre part. La Commune est toujours dans l'attente d'une réponse du Canton.

S. Adams

S'agissant du MPGA « Grand-Pré » (voir procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016), la Commune est également dans l'attente d'une réponse du canton d'ici un à deux mois.

Ph. Zuberbühler

S'agissant des zones de captage, après 6 ans de négociations, le Syndic est heureux d'annoncer qu'un accord a finalement été trouvé pour un échange de terrains. Cet accord a été accepté par le SDT et l'acte y relatif a été signé par-devant le Notaire la semaine dernière. En conséquence, il n'y aura pas expropriation.

Au sujet du parking de la Givrine, une mise à l'enquête a eu lieu à Saint-Cergue. Trois oppositions ont été faites qui devraient être traitées dans un délai d'un mois.

Le bâtiment de l'hoirie «Laydu» (route de Genolier) La Commune était intéressée à acquérir ce bâtiment mais il a finalement été vendu à un propriétaire voisin, ce qui en assure par ailleurs l'entretien.

La Chèvrerie : suite au Conseil Communal du 30 novembre 2106, la Commune a obtenu un emprunt d'un montant de CHF 1.440.000 pour 3 mois à partir du 7 décembre 2016, bloqué à 0,15%. Cet emprunt a été renouvelé pour 3 mois le 7 mars dernier à un taux de 0,008 %. Cela a permis à la Commune d'acquérir les quatre bâtiments. Fin février 2017, elle en avait revendu deux (dont une vente à terme au 31 mai 2017). Le troisième devrait en principe être revendu en avril, probablement également une vente à terme pour juillet / début août. Enfin, le quatrième sera vraisemblablement racheté en avril par l'expert immobilier qui s'est occupé du dossier. Au mois de juillet, ces quatre bâtiments devraient donc être tous revendus et l'emprunt pourra être intégralement remboursé !

4) Présentation des besoins en bâtiments scolaires de l'AISGE

S. Adams

Suite aux discussions lors des précédentes séances du Conseil Communal sur le plafond d'endettement de l'AISGE et le plafond de cautionnement par les communes membres, notamment en relation avec le projet de construction d'écoles à St-Cergue et au Muids, un document informatif a été distribué aux conseillers le 9 février 2107.

Rappelle que l'augmentation du plafond d'endettement (de CHF 22 mios à CHF 68 mios) nécessite une modification des statuts de l'AISGE et que cette modification ne peut être effective que moyennant l'approbation d'au minimum 4 des 5 conseils des communes membres. La modification devrait être décidée par l'AISGE début mai. Elle devra ensuite être validée par le canton avant d'être soumise aux conseils des communes membres. A Givrins, cela se fera possiblement lors de la séance du Conseil Communal du mois d'octobre 2017.



F. Rattaz & S. Lagger	<p>Afin de mieux comprendre la problématique et la nécessité de la construction de nouveaux établissements scolaires, M. Adams passe la parole à Mme Florence Rattaz, Syndique de Genolier et Présidente de l' AISGE, ainsi qu'à Monsieur Simon Lagger, Directeur des Etablissements scolaires de Genolier et environs.</p> <p>Ces derniers font une présentation sur les raisons ayant abouti aux projets de construction des complexes scolaires à St-Cergue et au Muids.</p> <p>Le support de cette présentation peut être obtenu sur demande auprès de M. Scott Adams.</p>
P. Dillenbourg	<p>S'étonne du processus de communication de l'information: en effet, les discussions sur les besoins en bâtiments scolaires supplémentaires et les montants que cela implique ont commencé en 2010 déjà au sein de l' AISGE mais le Conseil Communal n'en a eu connaissance que lors de sa séance de décembre 2016 au hasard d'une discussion sur un sujet plus général de l'ordre du jour. Estime que le processus de communication doit être repensé à l'avenir. Il est capital que les informations sur des sujets de la compétence du Conseil remontent à ce dernier de manière systématique au début de la procédure.</p>
N. Vez Raymond	<p>Abonde dans le sens de cette remarque. Rappelle que c'est une des raisons pour lesquelles les délégués aux associations intercommunales sont invités à informer régulièrement le Conseil Communal de la situation, des activités et des projets desdites associations. Rappelle également que, malgré l'information tardive, le Conseil sera appelé à se prononcer sur les projets d'écoles à St-Cergue et au Muids.</p>
R. Derbigny	<p>Demande s'il est indispensable de passer par la case concours d'architecte, sachant qu'il est notoire que ceux-ci augmentent les coûts des projets de construction. Pourquoi ne pas adopter un modèle d'école modulaire ?</p>
F. Rattaz	<p>C'est la Loi sur les Marchés Publics qui impose le système des concours pour des constructions publiques de cette importance.</p> <p>Par ailleurs, l'école du Muids sera modulaire en ce sens qu'elle pourra s'adapter dans une certaine mesure aux besoins en classes.</p>
N. Vez Raymond	<p>5) Communications des délégués aux associations intercommunales</p> <p>Vu le contexte ayant généré les discussions sur les projets d'écoles à St-Cergue et au Muids et afin d'éviter de nouvelles surprises à l'avenir, le Bureau a décidé d'ajouter un point à l'ordre du jour des prochaines séances du conseil permettant aux délégués aux différentes associations intercommunales de faire remonter l'information. La Présidente invite donc ces délégués à utiliser cette voie de communication aussi souvent que nécessaire.</p>



R. Derbigny

Passé la parole à M. Derbigny en sa qualité de délégué au Conseil Intercommunal de Région Nyon et au Groupement Forestier La Colline.

Conseil Intercommunal de Région Nyon :

Les premiers projets soumis à l'adoption et donc au financement par le Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN) qui est entré en vigueur en juillet 2016 sont la Maison des Vins de La Côte à Mont-sur-Rolle et les passages adaptés à la mobilité douce pour relier la gare de Rolle depuis Mont-sur-Rolle.

Ces projets ne font pas l'unanimité des membres de Région Nyon et une Sous-Région Jura-Lac regroupant 15 communes s'est réunie afin de définir leurs priorités et de discuter de l'opportunité de créer une telle Sous-Région.

Les communes concernées sont Arzier-le-Muids, Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Genolier, Givrins, Le Vaud, Longirod, Marchissy, Nyon, St-Cergue, Saint-Georges, Trélex et Vich.

Les délégués de cette Sous-Région se sont rencontrés pour la première fois le 13 mars dernier à Genolier afin de discuter autour de tables rondes des trois thèmes généraux suivants:

1. Que pensez-vous de la Région ?
2. Comment améliorer la promotion de la Région ?
3. Comment voyez-vous l'avenir de la Région ?

Ces premières discussions ont permis de mieux comprendre et connaître les différentes opinions des délégués de ces communes sur les objets ou projets qui peuvent mobiliser une région ou une sous-région.

En attendant une très probable prochaine réunion sur le sujet de la création de cette Sous-Région Jura-Lac, le Conseil Intercommunal de Région Nyon est convoqué à Dully le jeudi 30 mars prochain.

F.-H. Bovet

Les personnes qui se sont réunies le 13 mars à Genolier sont-elles déléguées au Conseil Intercommunal de Région Nyon ou s'agit-il d'autres conseillers communaux ou citoyens ?

R. Derbigny

Confirme que toutes ces personnes sont bel et bien déléguées du conseil de leur commune. Tient une liste de ces délégués à disposition des conseillers qui le souhaitent.

Groupement Forestier La Colline :

Présente un rapport sur l'année 2016 du Groupement Forestier.

En résumé, M. Derbigny rappelle que le Groupement Forestier La Colline est une corporation de droit public dont le but est de « constituer un centre de compétences



<p>R. Watts</p> <p>N. Vez Raymond</p>	<p><i>communs aux deux Communes de Givrins et Genolier, pour organiser, exploiter et gérer rationnellement les forêts dont ses membres sont propriétaires ».</i></p> <p>Les organes dirigeants de ce Groupement sont « l'Assemblée Générale (AG), le Comité Directeur (Codir) et les Vérificateurs des comptes ».</p> <p>Le Conseil Intercommunal (CI) du Groupement Forestier, composé de 7 membres, a accepté en date du 3 octobre 2016 « un budget déficitaire de 190'350 CHF à répartir entre les Communes de Givrins (52.62 %) 100'162 CHF et Genolier (47.38%) 92'127 CHF ». Pour mémoire, les comptes 2015 s'étaient soldés par un déficit de 207'526 CHF et avaient été approuvés le 25 avril 2016. L'Assemblée Générale se réunira au mois d'avril pour approuver les comptes 2016.</p> <p>Demande si le rapport de M. Derbigny peuvent être distribués aux conseillers.</p> <p>Le rapport est à disposition des conseillers sur demande.</p>
<p>N. Vez Raymond</p>	<p>6) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016</p> <p>Demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016. Tel n'est pas le cas et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.</p>
<p>Ph. Zuberbühler</p> <p>P. Monney</p> <p>Y. Bechtel</p> <p>A.-C. Prélaz Girod</p> <p>N. Vez Raymond</p>	<p>7) Préavis No 9 : Demande de crédit extra-budgétaire de CHF 350'000 relatif à la réfection de la toiture, la création d'une nouvelle fosse à lisier et l'aménagement d'une fumière au chalet d'alpage La Pile-Dessus</p> <p>Présente le Préavis.</p> <p>Précise que ces travaux, qui ont été reportés depuis des années, seront faits sur deux ans.</p> <p>Les priorités pour 2017 sont la fosse à purin et la fumière car ces travaux, notamment ceux pour la fosse à purin, sont liés à l'installation d'une salle de traite dont l'amodiatiaire a grand besoin. Cette dernière sera financée par l'amodiatiaire.</p> <p>La réfection de la toiture se fera dans une deuxième étape en 2018.</p> <p>S'agissant du montant des investissements, sur les CHF 350'000 budgétés, CHF 88'000 devraient être subventionnés pour la toiture et CHF 18'600 pour la fosse à purin, soit CHF 106'600 au total.</p> <p>Lit le rapport de la Commission ad Hoc, composée de MM. Ch. Aeschlimann, P. Gonthier, P. Monney, F. Sauser et R. Watts.</p> <p>Lit le rapport de la Commission de Gestion.</p> <p>Demande si M. Morel doit signer le rapport de la Commission de Gestion dans la mesure où il s'est récusé pour ce préavis.</p> <p>M. Morel n'aurait effectivement pas dû signer le rapport. Cela étant, dans la mesure où ledit rapport précise qu'il s'est récusé, sa signature doit être comprise comme une</p>



attestation de cette position et non comme une approbation des conclusions du rapport. Cela est donc acceptable et le rapport n'a pas besoin d'être modifié.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, le Préavis no 9 est soumis au vote et accepté à la majorité suivante :

Oui : 39 Non : 0 Abstentions : 0 Récusation : 1

8) Préavis No 10 : Demande de crédit extra-budgétaire de CHF 90'000 relatif à la remise en état périodique des chemins d'accès aux alpages de La Baronne, de la Pile-Dessus, de la Givrine et de Gaz Suisse

Ph. Zuberbühler	Présente le Préavis et en lit les conclusions. Rappelle qu'il est indispensable d'entretenir régulièrement ces chemins de montagne et qu'un montant annuel devrait être porté au budget de la Commune pour cet entretien. Aucun investissement n'ayant été fait à cet égard depuis 2008, il devient urgent de remettre ces chemins en état.
N. Vez Raymond	Rappelle que des subventions cantonales et fédérales d'environ CHF 48'000 sont également attendues pour cet objet, réduisant d'autant l'investissement communal.
Ch. Aeschlimann	Lit le rapport de la Commission ad Hoc, composée de MM. Ch. Aeschlimann, P. Gonthier, P. Monney, F. Sauser et R. Watts.
N. Vez Raymond	Accueille M. Alain Blumenstein qui rejoint la Municipalité pour la fin de la séance.
D. Clot	Lit le rapport de la Commission de Gestion.
F.-H. Bovet	Demande si des travaux d'entretien sont également projetés pour les chemins menant au Sollier, la route des Coppettes ainsi qu'à Pile-Dessous car ils en auraient bien besoin.
Ph. Zuberbühler	Remercie M. Bovet pour son intervention et convient que les chemins d'accès du Sollier et des Coppettes devraient également être remis en état prochainement. S'agissant de la Pile-Dessous, l'accès au chemin d'alpage a été modifié et le Centre National Nordique, en échange de l'agrandissement de ses droits de superficie, a amélioré l'accès du chemin par en-bas. Ces travaux devraient être suffisants pour l'instant, même si le chemin n'est pas goudronné.
R. Guilloud	Concernant Gaz Suisse, demande si la Commune touche une subvention et/ou si Gaz Suisse participe aux travaux d'entretien de leur chemin dans la mesure où ils sont les seuls à l'utiliser.
Ph. Zuberbühler	Le droit de superficie de la Commune ne prévoit pas de participation de Gaz Suisse pour les travaux d'entretien de l'accès depuis la route et ces travaux restent à la charge de la Commune. Une partie des subventions attendues servira cependant également à couvrir une partie des travaux d'entretien de ce chemin.
N. Vez Raymond	Aucune autre prise de parole n'étant demandée, le Préavis no 10 est soumis au vote et accepté à la majorité suivante :
	Oui : 40 Non : 0 Abstentions : 0



9) Préavis No 11 : Demande de crédit extra-budgétaire de CHF 160'000 pour le remplacement d'environ 380 compteurs d'eau avec système de relevé à distance

A.-L. Bally

Rappelle que la Commune s'est beaucoup développée dans les années cinquante. Cela a supposé la mise en place de toute une série d'infrastructures. Celles-ci sont souvent invisibles car souterraines et on a tendance à les oublier. Certaines de ces infrastructures ont cependant fait leur temps.

En l'occurrence, on estime que les compteurs d'eau ont une fiabilité de comptage des m³ de 15 à 20 ans. Or, sur les 380 compteurs de la Commune, 119 ont plus de 20 ans, et 128 ont probablement plus de 60 ans ! 247 compteurs sur 380 ne sont donc plus fiables.

Il en va de même de certaines conduites de la même génération, surtout si elles ne sont pas utilisées pendant une certaine période et que l'eau reste stagnante, ce qui peut entraîner une contamination du réseau public.

Pour ces raisons, il faut comprendre que le parc des compteurs devra de toute manière être rénové à terme et qu'il en va de même pour les conduites.

Ces travaux devraient idéalement être menés sur une même législature pour en assurer un bon suivi et en faciliter la gestion. Le projet est de rénover le parc des compteurs quartier par quartier sur une période de quatre ans.

Mme Bally a pris contact avec les Services Industriels de Terre Sainte et environs qui ont entrepris des travaux similaires dans leurs communes. Ces derniers ont proposé une collaboration qui pourrait être très intéressante et permettrait de bénéficier de l'expérience et des conseils de professionnels. Ces Services ont par ailleurs informé la Commune qu'ils estiment à 10-15% les bénéfices supplémentaires réalisés sur l'eau, grâce à la précision accrue des nouveaux compteurs. D'après les projections effectuées, si des gains supplémentaires de 10 % peuvent réellement être faits suite au changement de compteurs, il ne faudrait alors à la Commune que 6 ans pour refinancer l'investissement y relatif, et seulement 4 ans si ces gains s'élèvent à 15%.

Rappelle par ailleurs que, dans les comptes de la Commune, le compte du Service des Eaux (compte 81) doit s'autofinancer. En d'autres termes, la Commune n'a pas le droit de faire du bénéfice avec ce compte mais peut seulement avoir certaines réserves pour anticiper des travaux futurs. Il s'agit d'un compte « fermé ».

Lit les conclusions du Préavis.

C. Morel

Lit le rapport de la Commission de Gestion dont la conclusion est de ne pas accepter le Préavis proposé.



Ph. Zuberbühler

Présente un tableau détaillant les charges, les amortissements sur les investissements, les taxes de raccordements et les revenus du compte Service des Eaux lors depuis 2007.

Insiste sur le fait que ce compte ne peut affecter la situation financière de la Commune dans la mesure où il doit s'autofinancer.

La présentation montre que des investissements ont déjà été faits ces dernières années, notamment en ce qui concerne les nouveaux captages (CHF 760'000). Des amortissements devront naturellement être faits sur ces installations.

Pour les revenus, il est très difficile d'obtenir des relevés réguliers des compteurs des particuliers, ce qui explique en partie les irrégularités dans les revenus d'une année à l'autre.

S'agissant des raccordements, le montant annuel des taxes est également très variable en fonction du nombre de nouvelles constructions.

Afin d'équilibrer le compte, la Commune a un fond de réserve sur lequel la Commune fait des prélèvements annuels si nécessaire.

Il a été question d'augmenter le prix de l'eau suite aux investissements prévus mais d'après les simulations faites, cela ne devrait pas être nécessaire et la Commune devrait pouvoir maintenir le prix de CHF 1.20 / m3.

Les CHF 40'000 qui devraient être investis en 2017 seront pris sur le fonds de réserve et aucun emprunt ne devra être fait.

Ce fonds de réserve s'élevait à CHF 126'000 en 2010, CHF 165'000 en 2016, CHF 142'000 en 2017 et devrait passer à CHF 164'000 en 2018 car les revenus devraient alors être supérieurs aux dépenses.

C. Nardone

S'étonne que le Préavis n'aborde pas la question de l'amortissement de l'investissement.

Ph. Zuberbühler

Le financement sera fait par prélèvement sur le fonds de réserve et il n'y aura donc pas d'amortissement à faire.

C.-L. Derbigny

Quel est le lien entre le fonds de réserve et l'emprunt fait pour le re-captage des sources ? Pourrait-on utiliser le fonds de réserve pour amortir les emprunts faits ?

Ph. Zuberbühler

Oui, cela serait possible, mais le fonds de réserve sera prioritairement utilisé pour financer les compteurs d'eau.

R. Derbigny

Le nouveau système de compteurs proposé impliquera des frais supplémentaires, par exemple frais d'abonnements et de main-d'œuvre (les compteurs ne seront plus relevés par les citoyens comme c'est le cas actuellement). S'étonne qu'il n'en soit pas fait mention dans le Préavis.

A.-L. Bally

Le nouveau système permettra au contraire de faire des économies car il sera moins chronophage, notamment en ce qui concerne l'administration et la comptabilité qui



- (envoi des cartes, rappels, vérifications, etc.) et les déplacements sur place actuellement rendus nécessaires lorsque les gens ne répondent pas.
- Le nouveau système permettra d'éliminer tout ce travail manuel et d'effectuer les relevés en une demi-journée seulement. Il sera par ailleurs beaucoup plus fiable et précis.
- M.-O. Lequint Pose la question de la fiabilité des nouveaux compteurs dans la mesure où il s'agit d'électronique qui peut présenter certaines faiblesses.
- A.-L. Bally On a relativement peu de recul par rapport à cela. Ce qui est en revanche certain, c'est que la problématique des systèmes de compteurs va se poser un jour ou l'autre car les compteurs actuels ne seront bientôt plus fabriqués. Ils sont progressivement abandonnés en faveur de systèmes permettant une lecture à distance.
- P. Dillenbourg Les nouveaux compteurs fonctionnent-ils sur pile ?
- A.-L. Bally Oui, c'est le cas.
- P. Dillenbourg Combien de temps une pile fonctionne-t-elle ? Faudra-t-il écrire aux gens pour leur rappeler de changer la pile ?
- [Note : la réponse à cette intervention intervient ultérieurement dans les débats.]*
- Les gens qui promeuvent cette nouvelle technologie sont-ils les mêmes que ceux qui vendent le service ?
- A.-L. Bally Les compteurs ne sont ni fabriqués, ni vendus par les Services Industriels. Ces derniers sont uniquement mandatés par les communes pour la gestion de l'eau.
- C. Nardone Le Préavis mentionne un amortissement sur 15 ans (page 6). Qu'en est-il réellement ?
- Ph. Zuberbühler C'est une erreur de plume dans le Préavis car il n'y aura pas d'emprunt à amortir. Les conclusions du Préavis n'en parlent pas non plus.
- C. Nardone Demande si le Préavis ne devrait pas être modifié sur ce point.
- . Vez-Raymond Estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier le Préavis, dans la mesure où ce point sera protocolé dans le procès-verbal de la séance d'une part, et les décisions du Conseil portent sur l'octroi du crédit extra-budgétaire de CHF 1 60'000 d'autre part.
- Ph. Zuberbühler Conclut la discussion en rappelant que malgré les investissements importants pour le recaptage des eaux et les changements de compteurs, le prix de l'eau ne devrait pas être augmenté. Au surplus, les revenus de la consommation d'eau vont certainement augmenter avec l'installation des nouveaux compteurs qui feront une lecture précise de la consommation des citoyens.



F.-H. Bovet

Les conclusions du rapport de la Commission de Gestion ne tiennent pas compte du fait que le compte des eaux ne peut affecter la situation financière de la Commune dans la mesure où il doit s'autofinancer. Au contraire, ledit rapport met l'accent sur le fait que la Commune n'est pas dans une situation financière lui permettant de faire des investissements considérés « de confort ». Au vu des présentations faites lors de la présente séance ce soir, la Commission de Gestion est-elle disposée à modifier son rapport et à soutenir le Préavis municipal ?

[Note : la réponse à cette intervention intervient ultérieurement dans les débats.]

R. Watts

Les anciens compteurs ont une durée de vie d'une soixantaine d'années sans entretien. Les nouveaux compteurs fonctionnent, eux, à l'aide d'une pile qui aura une durée de vie moindre. Le remplacement de ces piles supposera l'intervention d'un technicien dans chaque ménage. Où est le gain de temps ?

Par ailleurs, qui nous dit que les nouveaux compteurs seront réellement plus fiables ? Est-ce garanti ?

A.-L. Bally

Il est exact que les piles devront être régulièrement changées. Le grand avantage des nouveaux compteurs réside essentiellement dans la fiabilité et la précision des informations. Il est vrai qu'on n'a pas le recul nécessaire pour donner toutes les garanties souhaitées mais il en va de même chaque fois qu'une installation doit être remplacée par une technologie de nouvelle génération. Les nouveaux compteurs devraient avoir une durée de vie de 10-15 ans. C'est effectivement beaucoup moins que les anciens compteurs mais c'est le cas de tout appareil de nos jours. L'idée est de mettre en place un système de rotation afin de ne pas devoir remplacer tous les compteurs en même temps.

Plus généralement, il faut anticiper les changements nécessaires avant que les installations en place ne soient désuètes et le remplacement proposé aujourd'hui s'inscrit dans un contexte de bon entretien de nos installations.

N. Vez-Raymond

Il semble qu'à moyen terme, les compteurs actuels devront de toute manière être remplacés. Quand bien même on ne dispose pas du recul nécessaire pour juger du bon fonctionnement à terme de ce nouveau système, il ne semble pas y avoir d'alternative.

S. Adams

La durée de vie des piles des nouveaux compteurs devrait être d'environ 5-6 ans. Par ailleurs, les simulations faites avec le relevé à distance montrent une augmentation de revenus d'environ 10 %, ce qui représente CHF 26'000 par année. Cela permettra d'« absorber » l'investissement de CHF 160'000 pour le remplacement des compteurs en 6 ans. Après 6 ans, ce revenu annuel supplémentaire de CHF 26'000 pourra être affecté aux frais de changement des piles lorsque cela sera nécessaire. Avec la rotation prévue, ces changements se feront vraisemblablement à raison de 25% des compteurs par année, soit environ 95 compteurs. Il y aura donc un budget annuel de CHF 273.- pour chacun de ces 95 compteurs, ce qui devrait largement suffire !



- Ph. Zuberbühler Souhaite donner l'exemple des compteurs sur les radiateurs des appartements de la Commune qui ont été remplacés au début des années 2000. Jusqu'alors, une société devait se déplacer sur place pour faire les relevés. Depuis 2002, tout est fait à distance. Cela fonctionne très bien et, à ce jour ... aucune pile n'a dû être remplacée !
- C. Morel Tient à préciser que les tableaux présentés lors de la séance n'ont pas été préalablement communiqués à la Commission de Gestion et que cette dernière ne connaissait pas ces informations lorsqu'elle a préparé son rapport.
- N. Vez Raymond Revient sur l'intervention de M. F.-H. Bovet et demande à la Commission de Gestion si, suite aux discussions et aux compléments d'informations reçues lors de la séance, elle maintient les conclusions de son Rapport, étant entendu que toutes les interventions seront protocolées dans le procès-verbal de la séance.
- Y. Bechtel Les conseillers ont reçu toutes les informations leur permettant de se prononcer et, afin de simplifier la procédure et de rester pragmatique, propose de procéder au vote sur cette base sans modifier le rapport de la Commission de Gestion.
- Demande une confirmation sur l'origine des fonds permettant de payer les CHF 160'000 nécessaires au remplacement des compteurs. Est-il exact que cet argent « dort » actuellement et que, en d'autres termes, cela ne coûte rien à la Commune ?
- Ph. Zuberbühler Cette somme étant prélevée sur le fonds de réserve, il ne sera en effet pas nécessaire de contracter un emprunt.
- A.-L. Bally Apporte une dernière précision. Après vérification sur le site du fournisseur, les piles devraient avoir une durée de vie de 12 ans.
- N. Vez Raymond Clot les débats et soumet le Préavis no 11 au vote. Celui-ci est accepté à la majorité suivante :
- Oui : 32 Non : 3 Abstentions : 5
- 10) Propositions individuelles et divers**
- A.-C. Prélaz-Girod Sa famille possède un petit chalet en droit de superficie sur un terrain qui appartient à la Commune. On y accède par un petit chemin depuis la route de la Givrine. Or, un panneau interdit aux véhicules d'emprunter ce petit chemin. Y a-t-il une exception pour les riverains ? Quelle est l'étendue de cette interdiction ?
- A. Blumenstein L'interdiction est globale et aucun véhicule n'a le droit de circuler.



- A. Prélaz-Girod Concrètement, cela signifie que toute personne ayant un chalet en droit de superficie n'a plus le droit d'y accéder en voiture, même pour déposer des personnes âgées ou décharger des marchandises ?
- A. Blumenstein Cela ne sera possible que si la signalisation est modifiée. Il faut faire une demande mais cela a peu de chances d'aboutir. Il faudrait modifier toute l'ensemble de la signalisation.
- M. Prélaz Un cas similaire existe à La Baronne. Cela tue le marché de la vente directe aux particuliers.
- Ph. Zuberbühler Va se renseigner. Il est possible que les propriétaires de droit de superficie puissent demander une dérogation à la Commune de St-Cergue qui gère ces interdictions de circulation.
- M.-H. Bovet Lorsque la nouvelle loi forestière est entrée en vigueur, une exception avait été faite pour les amodiataires, les bergers et peut-être même les visiteurs des chalets d'alpage. Une autorisation ne devrait donc pas être nécessaire.
- N. Vez Raymond Remercie la Municipalité de bien vouloir approfondir le sujet et revenir avec des informations plus précises lors de la prochaine séance du Conseil.
- G. Pradervand Souhaite des informations sur les deux sujets suivants :
- Des travaux ont été effectués sur la toiture de la fontaine des Balkans mais aucune barre à neige n'a été posée. Est-ce délibéré ?
- S'agissant du parking du Pré-de-Gym en face de l'église, est-il prévu de conserver les deux sorties pédestres qui existaient préalablement ? Si c'est le cas, ces passages vont-ils être aménagés ?
- P. Zuberbühler A la fontaine des Balkans, les travaux ont été faits suite à un dégât occasionné par un camion. Un entretien du toit a été fait par la même occasion mais la hauteur de celui-ci n'oblige pas à mettre des barres à neige. Cela étant, ce point est à vérifier pour la prochaine séance du Conseil.
- A. Blumenstein Concernant le parking du Pré-de-Gym, les deux sorties seront dégagées prochainement.
- P. Monney Rappelle les soirées du Chœur d'hommes le 26 au 30 avril !



N. Vez-Raymond

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, remercie les conseillers et les membres de la Municipalité et lève la séance à 22 :45.

La Présidente

N. Vez Raymond



La secrétaire

L. Pradervand